

**Bureau Syndical du
17 juillet 2025**

DELIBERATION N° 2025-07-063
Autorisation de signature du marché public d'acquisition d'engins pour l'exploitation des installations du Syvadec

Nombre de membres 27			<p>Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du dix juillet deux mille vingt-cinq, une nouvelle convocation du Bureau Syndical a été envoyée par le Président le onze juillet deux mille vingt-cinq, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet, à dix heures, le Bureau Syndical, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situés dans la zone artisanale, à Corte, sous la présidence de Monsieur GIANNI Don-Georges, Président de séance. Monsieur POLI Xavier a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une reconvocation, le Bureau peut valablement délibérer.</p>
En exercice	Présents	Votants	
24	8	8	
Présents : GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, MATTEI Jean-François, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence et MARCHETTI Etienne.			
Pouvoirs :			
Absents : FERRANDI Etienne, MARCHETTI François-Marie, MICHELETTI Vincent, GIORDANI Jean-Pierre, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace, GUIDONI Pierre et BONARDI Jean-Paul.			
Publication de l'acte le : 23/07/2025			

Autorisation de signature du marché public d'acquisition d'engins pour l'exploitation des installations du Syvadec

Le Président expose,

Cette consultation a été lancée sous la forme d'une procédure d'appel d'offres avec une date limite de remise des offres fixée au 5 juin 2025. Les prestations attendues comprennent la fourniture des machines, la formation des agents en charge du fonctionnement du site, une garantie de 3 ans, la maintenance des engins.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, prévu sur une durée de 48 mois avec un montant maximum de 1 500 000,00 €.

La Commission d'appel d'offres du 17 juillet a analysé les offres déposées en faisant application des critères suivants :

Critères	Pondération
1-Valeur technique (MTO)	20.0
1.1-Grille de correspondance + fiches techniques	12.0
1.2-Modalité du programme d'entretien	5.0
1.3-Plan de formation	3.0
2-Prix des prestations	70.0
3-Délai de livraison	10.0

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces de l'accord cadre relatif d'acquisition d'engins avec l'entreprise Loca+.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la délibération n°2022-05-025 du 20 mai 2022 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Considérant l'avis émis par la commission d'appel d'offres du 17 juillet 2025,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces de l'accord cadre relatif à l'acquisition d'engins avec l'entreprise LOCA+
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don-Georges GIANNI

Accusé de réception en préfecture
le 23/07/2025 à 10h07
Date de télétransmission : 23/07/2025
Date de réception en préfecture : 23/07/2025

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut être contestée devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant sa publication.